

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, Ethiopie P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
884^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
10 OCTOBRE 2019

PSC/PR/COMM (DCCCLXXXIV)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 884^{ème} réunion tenue le 10 octobre 2019, a suivi une communication conjointe du Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, l'Ambassadeur Smail Chergui, et du Secrétaire général adjoint des Nations unies chargé des Opérations de maintien de la paix, l'Ambassadeur Jean-Pierre Lacroix, sur la situation au Soudan.

Prenant note de la communication faite par le Commissaire à la Paix et à la sécurité, M. Smail Chergui, et de celle du Sous-Secrétaire Général des Nations-unies aux Opérations de maintien de la paix, Jean Pierre Lacroix, sur le processus de transition de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (UNAMID), ainsi que de la situation au Soudan ;

Prenant également note de la communication faite par la représentante du Soudan et de celle du représentant de l'Éthiopie, en sa qualité de Président de l'IGAD ;

Réaffirmant la solidarité de l'Union africaine avec le peuple et le Gouvernement de transition du Soudan dans leur aspiration à l'instauration d'un ordre constitutionnel qui leur permettra de faire des progrès en direction de la transformation démocratique du pays ;

Réaffirmant son respect pour la souveraineté, l'unité territoriale et l'intégrité du Soudan, de même que son soutien à la transformation démocratique du Soudan;

Agissant conformément à l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Félicite** le Conseil souverain de transition et le Gouvernement de transition du Soudan pour leur coopération, leur détermination et leur engagement coordonnés, en vue de trouver des réponses aux multiples défis auxquels le pays fait face; À cet égard, **exhorte** toutes les parties prenantes soudanaises à maintenir l'élan jusque-là affiché, notamment la bonne coordination et la coopération entre les autorités de la transition, qui contribuera à restaurer la confiance du peuple soudanais dans les institutions nationales;
2. **Se félicite également** la soumission du programme politique cohérent présenté par le Premier ministre, Abdallah Hamdok, lors de la réunion de haut niveau tenue le 27 septembre 2019, à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, à l'initiative du Président de la Commission de l'UA et du Secrétaire général des Nations unies ;
3. **Reconnaît** que les priorités définies par le Premier ministre du Soudan permettront de parvenir à une paix durable et globale au Soudan, y compris au Darfour, au Kordofan méridional et au Nil Bleu, et sur la nécessité d'urgente reprise économique nécessaire dans le pays ;
4. **Note avec une profonde préoccupation** l'état de l'économie de la République du Soudan et reconnaît qu'il nécessite des efforts concertés pour une urgente reprise économique dans le but d'aider le gouvernement à répondre aux besoins fondamentaux du peuple soudanais;

5. **Se félicite du fort soutien** exprimé par la communauté internationale pour retirer la République du Soudan de la liste des États, qui parrainent le terrorisme, lors de la réunion de haut niveau tenue le 27 septembre 2019, à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies ;
6. **Souligne** la nécessité pour les acteurs externes de s'abstenir de toute action ou initiative qui pourrait davantage compliquer la situation au Soudan ;
7. **Se félicite** de la signature, le 11 septembre 2019, de la Déclaration de Juba, par le Conseil souverain de transition, le SRF, le *SPLM-North* d'Abdul Aziz al-Hilu, du *Beija Congress*, et de l'*Alliance des Forces Soudanaises* de Tahir Hajar, sous les auspices du Président Salva Kiir du Soudan du Sud, qui contient un certain nombre de mesures, dont notamment un cessez-le-feu, l'ouverture de corridors humanitaires, la libération des prisonniers de guerre, la levée des interdictions de voyage imposées aux dirigeants des mouvements, la création d'un comité préparatoire pour les négociations de paix, et aussi le report du parlement de transition et la nomination des gouverneurs des États en attendant la conclusion des accords de paix ; **note** que les parties ont également convenu que les pourparlers de paix devraient remédier aux spécificités des régions affectées par la guerre au Darfour, les Deux zones, l'Est et le Nord du Soudan ;
8. **Attend avec intérêt** l'organisation du second tour des pourparlers de paix à Juba, dans les prochains jours, et **encourage** les parties au conflit à parvenir à un accord de paix d'ici à décembre 2019;
9. **Prend note** de la Déclaration de Juba qui demande au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de "délivrer un nouveau mandat sur les négociations de paix au Soudan" et, de le faire, subséquemment, "approuver" par le Conseil de sécurité des Nations unies ; **demande** au Président de la Commission de l'Union africaine de présenter une proposition à cette fin, dès que possible ;
10. **Se félicite** des conclusions de la 27^{ème} réunion du Mécanisme tripartite de la MINUAD et **attend avec intérêt** des propositions qui seront faites dans le contexte de l'examen stratégique UA-NU qui sera bientôt présenté; **se félicite en outre** que la Réunion tripartite mettra en place un groupe de travail conjoint qui devra finaliser les options pour un possible suivi de présence à soumettre en décembre 2019; **souligne** qu'en tenant compte des ressources et du temps investis pour résoudre le conflit du Darfour, il est impératif que le retrait de la mission puisse prendre en compte les progrès réalisés dans le processus en vue du règlement du conflit; à cet égard, **exhorte** tous les mouvements à s'engager pour une résolution pacifique du conflit au Darfour; **met en garde** ceux qui retarderaient le processus de paix, qu'ils seront tenus responsables et considérés comme des obstacles au processus de paix et que des mesures appropriées seront prises à leur encontre ;
11. **Réaffirme** la détermination de l'UA, en étroite collaboration avec la communauté internationale, à assister le gouvernement du Soudan dans tous les efforts visant à retirer le pays de la liste des États qui soutiennent le terrorisme; à cette fin, **convient** de tenir une réunion spéciale pour explorer, ensemble avec les partenaires internationaux, les voies et moyens pour appuyer le processus en vue de la levée des sanctions économiques, y compris la restitution des

avoirs soudanais gelés dans certains pays, ainsi que le retrait de la République du Soudan de la liste des États qui parrainent et financent le terrorisme; **en appelle** à la Commission de l'UA et à ses États membres, en solidarité avec la République du Soudan d'utiliser toutes les plateformes disponibles pour exhorter les États Unis d'Amérique à retirer le Soudan, de la liste des États qui financent le terrorisme et de mettre fin à toutes les sanctions économiques ; dans ce contexte, **souligne la nécessité** pour les partenaires internationaux de prendre les mesures exhaustives nécessaires visant à l'allègement de la dette du Soudan ; **demande** au Conseil de sécurité des Nations unies, dans le cadre des efforts visant à soutenir la transformation démocratique et la paix durable au Soudan, de réexaminer toutes les mesures contenues dans ses résolutions 1591 de 2005 ;

12. **Demande** au Président de la Commission de l'UA, en étroite coordination avec les parties prenantes concernées au Soudan, à l'IGAD et à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), dans le cadre des instruments pertinents de l'UA relatifs à la lutte contre l'impunité, de faire des propositions concrètes sur les modalités pour enquêter sur les événements meurtriers qui ont eu lieu le 3 juin 2019, au Soudan, et d'en faire rapport au Conseil ;

13. **Décide** de visiter la République du Soudan en 2020 aux fins d'exprimer la solidarité de l'UA au gouvernement et au peuple soudanais et de mieux comprendre les développements dans le pays suite à la signature de la Déclaration constitutionnelle ;

14. **Décide** de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2019-10-10

Communiqué, Peace and Security Council 884th Meeting 10 October 2019 Addis Ababa, Ethiopia

African Union

Peace and Security Department

<https://archives.au.int/handle/123456789/8728>

Downloaded from African Union Common Repository